



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA PEINTURE DES FAÇADES DES IMMEUBLES DE L'AGENCE
AUXILIAIRE DE LA BCEAO A ZIGUINCHOR**

Mai 2026

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel à concurrence a pour objet la sélection d'un prestataire chargé de la peinture des façades des immeubles de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Ziguinchor, sise au 19 rue de Carabane, en République du Sénégal.

I.3. Allotissement

Les travaux relatifs à cette mission de peinture sont constitués en un lot unique.

I.4. Visite des lieux

En vue de permettre aux soumissionnaires de maîtriser l'étendue des prestations attendues, une visite des lieux est prévue le mardi 09 juin 2026 à 11 heures.

I.5. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre du présent appel à concurrence ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.6. Conditions de participation à l'appel à concurrence

Ne sont autorisées à soumissionner que les entreprises spécialisées dans les travaux de peinture, de génie civil, ayant fait connaître leur intention de soumissionner dans les délais fixés dans l'avis d'appel à concurrence.

I.7. Conformité des offres

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (6) mois à compter de la date limite de leur dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.10. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA.

I.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.12. Modalités de paiement

Une avance forfaitaire de trente pour cent (30%) du montant des travaux pourrait être consentie à l'Entrepreneur.

En outre, l'avance est cautionnée à cent pour cent (100%) par une banque de premier ordre agréée par la BCEAO.

Le remboursement des avances commencera lorsque le montant cumulé des travaux exécutés aura atteint trente pour cent (30%) du montant du marché de base et sera complètement achevé lorsque le montant de ces travaux sera de quatre vingt pour cent (80%). Ce remboursement sera opéré par retenue de trente pour cent (30%) sur les décomptes concernés.

Il sera payé à l'Entrepreneur des décomptes périodiques, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

I.13. Présentation des soumissions

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- un dossier administratif ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.13.1 Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission, selon le modèle joint en **annexe**.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité du soumissionnaire.

I.13.2 - Dossier administratif

Le soumissionnaire doit fournir notamment les informations ci-après :

- la présentation générale de la société (comprenant les copies des documents relatifs au statut juridique et au numéro d'immatriculation de la société, les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de la Caisse de Sécurité Sociale, de l'IPRES (Institution de Prévoyance Retraite), de l'Inspection du travail, des autorités fiscales (quitus fiscal) de son pays ;
- une liste des références (marchés similaires exécutés), assortie des attestations de service établies par les références citées. A cet effet, le soumissionnaire précise la nature des prestations exécutées, le lieu, les délais, les dates de réalisation et le coût total du marché. Il indique également les coordonnées détaillées des représentants des clients indiqués comme références. La Banque Centrale se réserve le droit de procéder à la vérification de ces informations, en tant que de besoin.

I.13.3 - Offre technique

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- la description de sa compréhension des prestations ;
- la description détaillée des prestations offertes ;
- la méthodologie et programme de travail (délai d'étapes à préciser) ;
- l'effectif à déployer et curriculum vitae des chefs d'équipe qui interviendront dans la mission.

I.13.4 - Offre financière

L'offre financière doit être exprimée en franc CFA hors taxes et hors droits de douane (HT/HDD). Le marché est à prix forfaitaire, ferme et non révisable couvrant l'ensemble des prestations qui font l'objet de la présente mission.

Toute prestation proposée par le Soumissionnaire dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni est considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.14. Date et heure limites de transmission des plis

Les offres sont à déposer selon les modalités fixées par l'avis d'appel d'offres.

I.15. Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée à l'attention des entreprises candidates selon les modalités fixées dans l'avis d'appel d'offres.

I.16. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux termes de référence de la mission, d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des devis proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel à concurrence en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant la signature du contrat.

Il sera procédé à des ajustements de l'offre financière en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse.

I.17. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du soumissionnaire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

En cas d'insatisfaction, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la soumission classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.18. Notification des résultats

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.19. Assurance

Le prestataire retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat et couvrant tous les risques liés à la réalisation de la mission.

I.20. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à la conciliation sous l'égide du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMC) de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD), et selon son Règlement de conciliation en vigueur. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera soumis à la médiation et, à défaut, à l'arbitrage du CAMC.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.21. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires sont invités à prendre l'attache du Chef de la Section de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.k02@bceao.int.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE AINSI QUE DES RÈGLES ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

La présente annexe a pour objet de préciser :

- la description des immeubles ;
- le rappel des prescriptions liées aux travaux ;
- la consistance des travaux ;
- les normes et règlements ;
- la réception et la garantie.

II.1. Description des immeubles

Les immeubles fonctionnels et d'habitation de l'Agence Auxiliaire de Ziguinchor présentent une configuration architecturale de type pyramidal, caractérisée par une base large et un sommet plus étroit avec des pylônes tous les deux (02) mètres. Les balcons sont dotés de garde-corps en béton, agrémentés d'éléments décoratifs en relief disposés à intervalles réguliers sur l'ensemble des façades, lesquelles sont revêtues de carreaux complétés par un traitement de peinture. La partie verticale de l'immeuble est, quant à elle, aménagée pour accueillir les cages d'escaliers ainsi que l'ascenseur.

Par ailleurs, le site comprend des bâtiments annexes répartis comme suit :

- un premier bloc abritant l'infirmerie, le restaurant et le PCE ;
- un second bloc regroupant le PCF ainsi que le local broyeur ;
- un troisième bloc abritant le local des GMI.

II.2. Rappel des prescriptions liées au travaux

- Les surfaces à traiter devront être précisées dans le devis quantitatif de l'entreprise. Il en sera de même du dosage de la peinture à appliquer sur les façades suivant les normes en vigueur ;
- la peinture à appliquer à l'issue sera transpirante.

Les fiches techniques de la peinture devront être obligatoirement jointes à l'offre proposée.

II.3. Consistance des travaux

A cet égard, les travaux prévus comprennent :

- la délimitation d'un espace de sécurité autour des bâtiments (immeuble fonctionnel et annexes) avec l'érection d'un cordon de protection à ne pas franchir ;
- la préparation de l'ensemble des surfaces à peindre : ponçage, décapage, enduit de ragréage, traitement des parties humides ;
- la reprise générale de la peinture sur toutes les façades y compris mise en place de fixateur ;
- le nettoyage du chantier et des surfaces souillées.

II.4. Spécifications techniques du revêtement de peinture

Les fiches techniques des revêtements à mettre œuvre dans le cadre du présent appel à concurrence figurent en annexe 3 jointe au présent cahier des charges. Ils doivent répondre aux caractéristiques techniques suivantes :

- un enduit de ragréage et de lissage des surfaces de type Panticoat (Seigneurie) ;
- une couche d'impression (primaire) de type Pantiprim (Seigneurie) ;
- un revêtement semi-épais garnissant en finition peinture de type Garnytex (Seigneurie).

NB : Le nombre de couches d'application des revêtements sera en fonction des spécifications techniques des fiches techniques du fabricant.

II.5. Normes et règlements

Les équipements, les procédures d'exécution des travaux ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments Parois et murs
- DTU 26.1 : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers
- DTU 59.1 : Travaux de bâtiment - Travaux de peinture des bâtiments

II.6. Réception et garantie

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après constat de la mise en œuvre complète et conforme des travaux.

L'entreprise garantira ces travaux sur une durée d'une année à compter de la date de réception provisoire. Au terme de ce délai, la réception définitive sera prononcée si aucune réserve ne subsiste.

III. ANNEXE 1 - CADRE DE DEVIS

Cadre du devis quantitatif et estimatif pour la peinture des façades des immeubles de l'Agence Auxiliaire de Ziguinchor (à détailler et à compléter éventuellement)

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Installation du chantier de l'entreprise et protection des abords	ff	1		
2	Travaux préparatoires : ponçage et décapage des surfaces	ff	1		
3	Travaux d'enduisage et de traitement des parties humides (de type Panticoat Seigneurie)	ff	1		
4	Mise en oeuvre de la couche d'impression (de type <u>Pantiprim</u> Seigneurie) sur toutes les façades de l'immeuble fonctionnel	m ²			
4	Reprise générale de la peinture (de type <u>Garnytex</u> Seigneurie) sur toutes les façades de l'immeuble fonctionnel	m ²			
5	Mise en oeuvre de la couche d'impression (de type <u>Pantiprim</u> Seigneurie) sur toutes les façades des bâtiments annexes	m ²			
5	Reprise générale de la peinture (de type <u>Garnytex</u> Seigneurie) sur toutes les façades des bâtiments annexes	m ²			
6	Nettoyage générale du chantier et des surfaces souillées	ff	1		
Montant total HT/HDD (FCFA)					

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire. Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les prestations ne seront acceptées que si elles sont d'un fini irréprochable, tant dans le choix des matériaux utilisés que dans sa mise en œuvre. A cet effet, les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires pour la parfaite réalisation des travaux.

Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent proposer toutes autres offres en variante à condition que celles-ci soient suffisamment expliquées par une note faisant ressortir son intérêt pour la Banque.

IV - ANNEXE 2 - MODÈLE DE LETTRE DE SOUMISSION

« APPEL A CONCURRENCE POUR LA PEINTURE DES FAÇADES DES IMMEUBLES DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A ZIGUINCHOR »

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise [Adresse complète de l'Entreprise, numéro de téléphone et adresse email] inscrit au Registre du Commerce et du crédit Mobilier de [lieu de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel à concurrence pour la peinture des façades des immeubles de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Ziguinchor ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1 - me soumetts et m'engage à exécuter les travaux, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [Montant en chiffres et en lettres],

2- m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [Délai d'exécution prévu dans le planning] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément aux prescriptions du cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°[numéro de compte] ouvert au nom de [Attributaire du compte] à la [Banque].

Fait à [lieu de résidence], le [jour/mois/année]

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

V - ANNEXE 3 - FICHES TECHNIQUES DES REVÊTEMENTS À METTRE EN OEUVRE

